





Sainte-Luce-Sur-Loire, le 09 Avril 2024

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Convocation à l'Assemblée Générale Elective Et appel à candidature

Conformément aux articles 7 et 8 des Statuts et à l'article 3 du règlement intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Basketball de Loire-Atlantique qui se tiendront :

Samedi 01 Juin 2024 à 08H45
Salle de la Frébaudière – 14 Rue du Raffuneau
44 700 ORVAULT
Pointage à partir de 08H00

Les délégué(e)s des groupements sportifs sont invité(e)s à se présenter à partir de 08h00 afin de procéder aux formalités d'émargement. <u>Une copie de licence validée ou d'un trombinoscope sur laquelle figure la licence validée pour la saison 2023-2024 devra être présentée lors de la vérification des pouvoirs.</u>

ELECTION DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL

Conformément aux Statuts du Comité Départemental, l'Assemblée Générale Elective procèdera à l'élection du Comité Directeur pour pourvoir au renouvellement de celui-ci. Il est donc fait l'appel à candidature suivant :

- 27 sièges sont à pourvoir dont :
 - o 1 siège est réservé à un médecin
 - 2 sièges sont réservés à des candidats de moins de 26 ans (1 homme et 1 femme)

Le Comité Directeur comprendra au minimum 12 femmes, conformément aux statuts.

Est éligible toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois à la date de l'Assemblée Générale dans l'un des groupements sportifs du Comité Départemental.

Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :

- la fonction de Conseiller Technique Sportif;
- toute appartenance au personnel salarié de la structure.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- Plus de deux (2) licencié(e)s appartenant à un même club,
- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.



















- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Conformément aux Statuts de la Fédération Française de Basket Ball ainsi qu'au Règlement Intérieur en vigueur de la Fédération, il est fait appel à candidature pour pourvoir les postes de représentants dans le collège départemental pour l'Assemblée Générale de la Fédération qui se déroulera à PARIS le samedi 19 octobre 2024.

- 5 postes de titulaires à pourvoir
- 5 postes de suppléants à pourvoir

Est éligible toute personne, licenciée à la Fédération et à jour de sa cotisation. La création de sa licence doit être antérieure d'au moins six mois à la date de la tenue de l'Assemblée Générale du Comité Départemental. Un délégué ne peut détenir qu'un seul mandat.

Cet appel à candidature est lancé auprès de l'ensemble des clubs appartenant au Comité de Loire-Atlantique. En revanche, lors de l'Assemblée Générale, seuls seront appelés à voter pour la désignation des délégués départementaux les clubs de Loire-Atlantique dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France.

Pour les 2 élections :

Les candidatures (via le formulaire adéquat) doivent être adressées par Lettre Recommandée avec Avis de Réception <u>au plus tard le 02 Mai 2024 à minuit</u>, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Loire-Atlantique de Basketball

Élections 2024 5, Rue Christophe Colomb 44 980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

Ou déposées en main propre au secrétariat qui établira un reçu.

La recevabilité des candidatures sera étudiée par la commission électorale, et la liste des candidats sera arrêtée définitivement au plus tard 15 jours avant la date des élections.

Le Président du Comité Départemental, Franck JOUNIER











